

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. CINQ MILITANTS CONDAMNÉS À DEUX ANNÉES DE PRISON

Le 30 décembre, cinq militants, dont le chirurgien Ahmed Said, doivent comparaître en appel devant un tribunal du Caire. Le 13 décembre, moins d'un mois après leur arrestation, ils avaient été condamnés à deux ans d'emprisonnement sur la base d'accusations forgées de toutes pièces.

Cinq militants, dont le chirurgien **Ahmed Mohamed Said**, doivent comparaître le 30 décembre devant la chambre d'appel du tribunal correctionnel d'Abdeen, au Caire. Ils ont interjeté appel de la déclaration de culpabilité et de la peine qui leur a été infligée par ce même tribunal le 13 décembre, moins d'un mois après leur arrestation. Les autres accusés sont **Mostafa Ibrahim Mohamed Ahmed, Karim Khaled Fathy, Mohamed Abdel Hamid et Gamila Seryel Dain**. Certaines des charges retenues à leur encontre, comme le fait de se réunir sans autorisation, enfreignent des droits humains protégés internationalement, tandis que d'autres, comme le fait de perturber la circulation (pour laquelle ils ont été condamnés), sont dénuées de tout fondement.

Sur ces cinq militants, quatre ont été arrêtés le 19 novembre, quatrième anniversaire des heurts de Mohamed Mahmoud. Mohamed Mahmoud est une rue de la capitale égyptienne, située tout près de la place Tahrir et où des affrontements entre des manifestants et la police ont fait 51 morts en six jours, à partir du 19 novembre 2011. Le chirurgien Ahmed Said se trouvait alors sur les lieux, soignant les manifestants blessés. À l'occasion du quatrième anniversaire de ces échauffourées, des Égyptiens se sont rassemblés sur le pont du 6-Octobre pour rendre hommage aux personnes décédées. Ce jour-là, 13 militants, dont quatre des accusés condamnés à deux ans de prison, ont été arrêtés en divers lieux du Caire. Gamila Seryel Dain a été interpellée le 22 novembre alors qu'elle apportait de quoi manger aux détenus, a indiqué sa famille à Amnesty International.

Le 8 décembre, Ahmed Said a entamé une grève de la faim partielle (absorption de liquides, mais pas d'alimentation solide). Sa famille a déclaré qu'il avait été torturé le jour de son arrestation, pendant qu'on l'interrogeait à la prison d'Abdeen (Caire). Les menottes au poignet et les yeux bandés, il a été battu, a reçu des décharges électriques et a été brûlé à la main avec des cigarettes. Mostafa Ibrahim, en grève de la faim partielle, s'est lui aussi vu infliger des brûlures de cigarettes à la main, a expliqué sa famille. Les quatre hommes sont détenus à la prison du 15-Mai au Caire, tandis que Gamila Seryel Dain est incarcérée à la prison d'Abdeen, car il n'y a pas de quartier de détention de femmes à la prison du 15-Mai. Les familles des quatre hommes et leurs avocats n'ont pas pu les voir depuis leur transfert le 14 décembre.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités de veiller à ce que le jugement rendu dans cette affaire et les peines prononcées soient annulés, et que les accusés (les nommer) soient relâchés immédiatement ;
- exhortez-les à garantir que, dans l'attente de leur libération, ces personnes soient protégées contre la torture et les autres mauvais traitements, et qu'elles puissent régulièrement recevoir la visite de leurs proches et consulter leurs avocats ;
- priez-les de diligenter sans délai une enquête indépendante et impartiale sur les allégations de torture, et de traduire les responsables présumés en justice dans le cadre de procédures équitables excluant le recours à la peine de mort.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 30 DÉCEMBRE 2015 À :

Ministre de la Justice
Ahmed El-Zend
Lazoughly Square
Ministry of Justice
Downtown, Cairo, Égypte
Fax : +202 2795 8103
Courriel : info@moj.gov.eg
Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur
Magdy Abdel Ghaffar
Ministry of Interior
25 El-Sheikh Rihan Street
Bab al-Louk, Cairo, Égypte
Fax : +202 2794 5529
Twitter : @moiegy
Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,

Copies à :
Adjointe au ministre des Affaires
étrangères, chargée des droits humains
Mahy Hassan Abdel Latif
Ministry of Foreign Affairs
Corniche al-Nil, Cairo, Égypte
Fax : +202 2574 9713
Courriel : Contact.Us@mfa.gov.eg
Twitter : @MfaEgypt

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays (adresse/s à compléter) :
nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

ÉGYPTE. CINQ MILITANTS CONDAMNÉS À DEUX ANNÉES DE PRISON

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ahmed Said a participé au rassemblement pacifique organisé au Caire sur le pont du 6-Octobre. Une trentaine de personnes s'étaient réunies sur le trottoir, avec à la main des banderoles qui rendaient hommage aux personnes décédées et où l'on pouvait lire, par exemple : « Jugeons les auteurs des meurtres de révolutionnaires » et « Libérez nos frères et sœurs détenus ». Ce rassemblement a commencé à 14 heures et a naturellement pris fin au bout de cinq à sept minutes. Les forces de sécurité, déployées en nombre au Caire ce jour-là d'après des proches des détenus et un manifestant qui se trouvait sur le pont du 6-Octobre, ont procédé ultérieurement aux arrestations.

Après la manifestation, Ahmed Said s'est rendu à Abdeen, quartier du centre-ville de la capitale situé non loin du pont, où il a retrouvé un ami, Mostafa Ibrahim (ingénieur informatique), dans un café. Alors qu'ils s'apprêtaient à partir, des policiers se sont approchés d'eux et leur ont demandé leurs cartes d'identité nationale. Ahmed Said n'avait pas la sienne avec lui, et les policiers les ont conduits tous les deux au commissariat le plus proche pour les interroger. La famille du chirurgien a indiqué qu'à 16 heures son mobile était éteint. Les proches des deux hommes et leurs avocats ont cherché à savoir où ils se trouvaient dans plusieurs commissariats, dont celui d'Abdeen, mais les policiers ont nié leur présence. Ce n'est que le lendemain, vers 4 heures du matin, que les proches et les avocats d'Ahmed Said et de Mostafa Ibrahim ont appris que les deux hommes ainsi que Karim Khaled Fathy et Mohamed Abdel Hamid étaient en fait retenus au commissariat d'Abdeen.

Les cinq accusés, dont Gamila Seryel Dain, ont été déclarés coupables de manifestation, avec barrage routier et perturbation de la circulation, au titre de la Loi de 2013 sur les manifestations, qui restreint arbitrairement les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, droits pourtant garantis par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques – auquel l'Égypte est partie – et par les articles 65 et 73 de la Constitution égyptienne. Ils avaient également été inculpés d'avoir manifesté sans autorisation et d'avoir rassemblé plus de cinq personnes. Le rassemblement de cinq personnes ou plus est contraire à la Loi de 1914 sur les rassemblements, qui restreint elle aussi les droits humains protégés internationalement. L'un des avocats de la défense a déclaré que les accusés avaient été reconnus coupables de l'infraction qui emportait la peine la plus lourde.

Les avocats affirment qu'aucun élément matériel ne vient étayer les accusations portées à l'encontre de leurs clients. Le dossier n'inclut que le rapport d'enquête rédigé par un seul agent de l'Agence de sécurité nationale. Il y est écrit que les accusés ont participé à une manifestation organisée à l'intersection des rues Mohamed Mahmoud et Mohamed Farid du Caire, avec plus de 40 autres contestataires, ce qui a bloqué la circulation et constitué une menace pour la sécurité des citoyens. D'après les avocats de la défense, un rapport du ministère de la Circulation routière confirme qu'aucune manifestation n'a été signalée dans cette rue ce jour-là, ni aucune perturbation de la circulation. Les cinq militants ont été maintenus en détention provisoire à la prison d'Abdeen jusqu'à leur procès, tenu trois semaines plus tard le 13 décembre.

Neuf autres militants ont été arrêtés le même jour, à proximité du pont du 6-Octobre : Sahar Mandour Amer, Mohamed Ibrahim Ahmed Ibrahim, Mohamed Ali Noaman Elsayed, Ahmed Elsayed Hassan, Sayed Mohamed Ahmed, Mohamed Ibrahim Abouel Yazid, Mahmoud Islam Elsayed, Ahmed Essam Mohamed et Mohamed Desouky Ramadan. Ils ont été emmenés au poste de police de Qasr el Nil, où ils sont toujours détenus. Ils sont toutefois jugés dans le cadre d'une affaire distincte, traitée par le tribunal correctionnel de Qasr el Nil. Initialement prévue le 15 décembre, la première audience a été reportée au 5 janvier 2016.

La famille d'Ahmed Said a déclaré que, le 20 novembre, quand celui-ci avait déclaré au procureur général qu'il avait été torturé, le procureur général avait refusé de consigner ses allégations. Le 22 novembre, un juge a ordonné la libération sous caution des 13 accusés, mais le procureur général a fait appel de cette décision et ils ont été tous les 13 replacés en détention provisoire. Gamila Seryel Dain avait initialement été arrêtée à la demande des services du procureur de Qasr el Nil. Elle avait été remise en liberté quatre jours plus tard, après avoir versé la caution de 3 000 EGP (380 dollars des États-Unis) fixée par un juge pour sa libération conditionnelle. Les services du procureur d'Abdeen ont par la suite demandé son placement en détention sur la base d'accusations forgées de toutes pièces. Elle fait aujourd'hui l'objet de poursuites dans le cadre de ces deux affaires.

Noms : Ahmed Mohamed Said, Mostafa Ibrahim Mohamed Ahmed, Karim Khaled Fathy, Mohamed Abdel Hamid et Gamila Seryel Dain
Hommes, à l'exception de Gamila Seryel Dain

AU 294/15, MDE 12/3119/2015, 21 décembre 2015

